

Respirons... un bon coup

Date : 20 janvier 2017

Un peu de pub :



Les 10-11-12 février c'est le salon Respire la vie!

Le salon du Bio et du Bien-être, avec entre autres un marché bio, des ateliers et conférences, et de nombreux exposants autour du jardinage, du bien être, de la maison écologique, et plus encore (programme des conférences et ateliers, et informations sur l'évènement [ici](#)).

C'est vraiment un gros évènement pour l'association.

L'année dernière il y a eu 35 adhésions à l'association et environ 2000 Gallécos de changés, avec seulement 5 entreprises du réseau qui étaient présentes!

En plus cette année il y a une nouveauté!

Comme pour le festival Scarabio et le salon Ile et Bio, il sera proposé à tous les stands d'accepter les Gallécos le temps du

salon.

extrait du site www.galleco.fr le 19 janvier 2017

Vous trouverez ci-dessous copie du courrier suivi qu'en conséquence j'adresse ce jour à :

- M. le Directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations d'I&V
- M. le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en Bretagne
- M. le Directeur régional des finances publiques de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine
- M. le Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

En fin d'année dernière, j'avais signalé à la DDCSPP 35 ainsi qu'à la DIRECCTE de Bretagne les prétentions d'utilisation exclusive du galléco au cours du dernier « Festival Scarabio ».

Je vous informe aujourd'hui qu'à propos du prochain salon « Respire la vie » qui va se tenir à Rennes du 10 au 12 février 2017, l'association Galléco communique actuellement sur le fait que : « *comme pour le dernier Scarabio et le salon Ille et Bio, il sera proposé à **tous les stands** d'accepter les Gallécos **le temps du salon*** » (voir au verso un extrait de son site internet).

Or, vous savez qu'en raison des dispositions législatives et réglementaires concernant les monnaies locales complémentaires, l'utilisation de ce titre est réservée aux adhérents à l'association Galléco à jour de leur cotisation annuelle, association qui - en ce qui concerne les professionnels - n'accepte à ce jour que « *les structures basées en Ille-et-Vilaine et celles du Pays de Redon Bretagne sud basées dans le Morbihan ou la Loire Atlantique* ».

Je souhaiterais donc savoir si du 10 au 12 février 2017, il peut être fait exception aux obligations d'être basé sur ces territoires et d'adhérer à l'association pour « *accepter les gallécos le temps du salon* », comme l'association Galléco entend le proposer à chacun des exposants.

Je précise, sur la base des inscriptions effectuées le 19 janvier 2017, que seuls environ ¼ des exposants basés sur le territoire de la monnaie adhérent aujourd'hui à l'association Galléco et qu'ils ne représentent qu'environ 5 % de la totalité des exposants de ce salon, qui ont généralement leur siège ailleurs en France quand ce n'est pas à l'étranger.

J'ajoute que, si la réponse à cette question de l'acceptation d'un titre de monnaie locale complémentaire par **tous les stands le temps d'un salon** ne concerne à Rennes qu'environ 200 exposants (en 2016 : 210 exposants - 12.500 visiteurs), elle intéresse plus largement les 4.400 exposants et 400.000 visiteurs (chiffres 2016) des salons organisés par « Spas Organisation », qui se présente comme étant le plus grand organisateur en France de Salons grand public et professionnel dédiés au Bien-être, au Bio, à la Santé au naturel et au Développement Durable.

Je serai donc très attentif à votre réponse.

Vous en remerciant bien vivement par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick Jéhannin

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)